

RÈGLEMENT COMPLET DE L'OPÉRATION « FIX & GO »

1. SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La société Rector Lesage SAS au capital social de 2 267 596, 53 € euros dont le numéro unique d'identification est R.C.Mulhouse 76 B174 (appelé ci-après "RECTOR"), dont le siège social est situé au 16, rue de Hirtzbach BP2538 - 68058 MULHOUSE, organise une opération événement intitulée « Promotion Fix & Go ».

2. CONDITIONS ET MODALITÉS DE PARTICIPATION

L'opération « FIX & GO » est uniquement accessible aux entreprises clientes des enseignes partenaires, ayant préalablement reçu les supports de participation fournis par un commercial RECTOR et ayant validé leur inscription à l'offre promotionnelle.

L'offre ne pourra être appliquée sans l'accord préalable et l'enregistrement effectué par un commercial RECTOR. La participation à cette opération implique l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement.

3. PRINCIPE DE L'OPÉRATION

Du 3 mars au 30 avril 2025, les clients des points de vente participants bénéficieront d'une offre de gratuité en fonction des quantités de produits Rector achetés. Cette offre s'applique exclusivement à l'accessoire Rectofix de Rector. Elle est cumulable pendant toute la durée de l'opération, dans la limite des stocks disponibles et conformément aux conditions définies.

L'offre promotionnelle est la suivante : pour l'achat de 8 sachets de Rectofix, 2 sachets de Rectofix sont offerts.

La remise est valable uniquement pendant la période de l'opération, soit du 3 mars au 30 avril 2025.

Exemple :

Un client achète 8 sachets de Rectofix sur la période de l'opération:

Il pourra bénéficier de 2 sachets offerts, sous réserve de présentation des preuves d'achat et de livraison, valables et effectives sur la période de l'opération.

4. INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

L'intégralité des données recueillies dans le cadre de l'opération ne font l'objet d'aucune communication ou cession à des tiers.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, chaque participant dispose d'un droit d'accès et de rectification et de suppression des informations le concernant, qu'il peut exercer à tout moment par lettre simple à l'adresse suivante : RECTOR Lesage - Service communication - 16, rue de Hirtzbach - 68058 MULHOUSE.

Ou par courrier électronique à l'adresse suivante : rector-event@rector.fr

5. CONSULTATION DU RÈGLEMENT

Le présent règlement est accessible pendant toute la durée de l'opération via un QR code figurant sur les supports de communication (affiches, flyers) et sur le site internet de Rector.

6. LOI APPLICABLE

Le présent règlement est soumis à la législation française en vigueur, quelle que soit la nationalité des participants. Tout litige concernant l'interprétation du présent règlement donnera lieu à la recherche d'une solution amiable. A défaut, ce litige sera porté devant les tribunaux français compétents.

7. LITIGES ET RÉCLAMATIONS

Toute réclamation doit être adressée par lettre simple au plus tard un mois après le dernier jour de la période de l'opération (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante : Rector Lesage - Service direction commerciale - 16, rue de Hirtzbach – BP2538 - 68058 MULHOUSE. Passée cette date, aucune réclamation ne sera plus acceptée.